



PLAN D'AFFAIRES 2026-2027

Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb)

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province.

Adresse

Boîte postale 20336 PO Box, Kings Place PO
Fredericton Nouveau-Brunswick E3B 0N7

artsnb.ca

MESSAGE DU PRÉSIDENT D'ARTSNB

Honorable Isabelle Thériault
Ministre Tourisme, Patrimoine et Culture
Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Ministre Thériault,

C'est avec diligence que je vous expédie le plan d'affaires 2026-2027 du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) pour indiquer l'accomplissement de son mandat et la mise en œuvre de programmes et d'activités qui aident à « faciliter et promouvoir la création et la production d'œuvres d'art » au Nouveau-Brunswick.

Ce plan d'affaire annuel, avec les buts et objectifs précis qui y sont énoncés, est préparé en vertu de la *Loi sur la responsabilisation et l'amélioration continue*.

Le plan stratégique 2022-2027 continue de guider le développement d'artsnb et sera mis à jour pendant l'année en cours. De plus, en prenant en charge la gestion du programme remodelé de Soutien opérationnel destiné aux organismes artistes, artsnb accepte « d'exercer toutes autres activités ou fonctions ayant trait aux arts que le ministre ordonne ou approuve. » Cette transition s'appuie sur le rôle de longue date d'artsnb à titre de partenaire clé du gouvernement dans l'offre de soutien public aux arts. Elle permet de renforcer l'harmonisation avec notre mandat en vertu de la *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* et permet à artsnb de servir de point d'accès central pour les fonds de fonctionnement et le financement axé sur la création.

Permettez-moi de réitérer la volonté du Conseil de continuer à exceller dans ses responsabilités et de « conseiller le gouvernement, par l'entremise du ministre, sur l'élaboration de politiques relatives aux arts et sur les questions relatives aux arts ».

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick remercie le gouvernement pour sa confiance, sa collaboration et son soutien continu.

Jason Guerrette
Président, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

PRÉAMBULE

RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE AUTOCHTONE

En tant qu'entité provinciale, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick reconnaît qu'il effectue son travail sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati. Ce territoire est couvert par les « Traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés pour la première fois avec la Couronne britannique en 1726. Ces traités ne portaient pas sur la cession de terres et de ressources, mais reconnaissaient en fait les titres Mi'kmaq et Wolastoqiyik et portaient sur l'établissement de règles pour ce qui devait être une relation permanente entre les nations.

Nous, l'équipe et les membres du conseil, rendons hommage aux aîné.es, passés et présents, et aux descendants de cette terre. Nous honorons les gardiens du savoir et sollicitons leurs conseils alors que nous œuvrons à développer des relations plus étroites avec les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick.

DÉCLARATION D'ÉQUITÉ

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick s'efforce de contribuer à la création d'un environnement équitable, diversifié et inclusif dans lequel chaque personne a accès aux outils et aux ressources nécessaires pour réaliser ses objectifs créatifs. Nous nous engageons à travailler avec les communautés en quête d'équité pour éliminer les obstacles systémiques fondés sur la race, le genre, la sexualité, l'incapacité, les croyances, l'âge, la géographie et la langue. artsnb reconnaît qu'il s'agit d'une déclaration active, et nous nous attendons à la voir évoluer à mesure que le monde change et que notre conscience se développe.

MANDAT PRESCRIT PAR LA *LOI*

Le mandat d'artsnb, tel que défini dans la *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*, est le suivant :

- (a) De faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques;
- (b) De favoriser la connaissance et la compréhension des arts et de créer des conditions propices à l'expérience du plaisir qu'ils procurent;
- (c) Par l'entremise du ministre, de conseiller le gouvernement sur l'élaboration d'une politique favorable aux arts et sur des questions connexes;
- (d) De promouvoir et de défendre l'excellence dans les arts;
- (e) De célébrer l'excellence artistique par la mise en œuvre et l'administration de programmes visant à reconnaître les réalisations artistiques exceptionnelles;
- (f) D'élaborer et d'administrer pour le compte du ministre des programmes de soutien financier à l'intention des particuliers et des organismes artistiques afin de stimuler la création artistique et de multiplier les occasions de formation professionnelle;
- (g) D'établir et de gérer un système d'évaluation par les pairs, un système de jury ou quelque autre méthode d'évaluation :
 - i) de la valeur artistique des œuvres, des projets et des propositions qui sont soumis à son appréciation ou à celle du ministre,
 - ii) du choix de nouvelles acquisitions, y compris celles qui sont destinées à la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick;
- (h) D'exercer toutes autres activités ou fonctions ayant trait aux arts que le ministre ordonne ou approuve.

MISSION

artsnb gère des fonds publics et s'associe à un réseau de partenaires afin de soutenir un écosystème artistique diversifié et durable qui s'épanouit partout au Nouveau-Brunswick. Nous encourageons et célébrons le travail des artistes du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de disciplines, et les encourageons à partager leur travail dans la province et partout ailleurs.

VISION D'ICI 2027

- artsnb donne à l'écosystème artistique les moyens de créer de grandes œuvres, de partager une diversité d'histoires dans de nombreuses langues et de contribuer au dynamisme des communautés de la province ;
- Nous entretenons des relations durables avec les artistes et nos partenaires, nous fournissons des ressources appropriées à la communauté artistique du Nouveau-Brunswick et nous sommes une force motrice au cœur d'un réseau artistique dans toute la province ;
- Un financement accru est accessible à un nombre grandissant et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes vivant et travaillant dans les collectivités du Nouveau-Brunswick ;
- La communauté artistique est reconnue pour sa contribution considérable à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au lien social du Nouveau-Brunswick ;
- L'expression artistique est largement appréciée et célébrée sous toutes ses formes;
- Le travail des artistes du Nouveau-Brunswick est reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale.

VALEURS

- Chez artsnb, nous prônons et apprécions l'empathie, l'ouverture d'esprit et l'harmonie ;
- Afin de mieux servir et soutenir l'expression créative et culturelle, nous évoluons, nous nous adaptons et nous répondons aux changements de manière continue ;
- Nous nous efforçons d'être efficaces, transparents et responsables dans toutes nos activités ;
- Nous utilisons nos oreilles pour écouter et apprendre, et notre voix pour parler, éduquer et célébrer.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2027

Le plan stratégique du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) pour 2022-2027 - *Un nouveau départ* - offre une vision tournée vers l'extérieur et est basé sur les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA).

Les principaux objectifs d'artsnb sont d'augmenter l'engagement et le rayonnement d'artsnb avec l'aide de nos partenaires, d'améliorer la compréhension de l'écosystème des arts de toutes les parties prenantes, en se basant sur les données et l'analyse, ainsi que de sécuriser l'accès au financement et aux ressources pour un nombre croissant d'artistes du Nouveau-Brunswick.

artsnb s'engage pleinement à répondre à ces objectifs, ainsi qu'à poursuivre la requête d'un financement accru et des ressources nécessaires pour continuer de fournir d'excellents services, de diriger des recherches, d'analyser des données et de publier le résultat de nos constatations afin d'augmenter les renseignements pertinents et mieux guider la prise de décisions.

artsnb conservera aussi des liens avec ses partenaires et le gouvernement pour resserrer les écarts dans certaines disciplines artistiques et produire des activités qui bénéficient de la collaboration entre les groupes et les collectivités.

artsnb mettra à jour sa planification stratégique en 2026-2027.

PRÉSENTATION DU PLAN D'AFFAIRES 2026-2027

CONTEXTE

Selon les Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, en 2023, les artistes sont à la base d'un secteur qui représentait un produit intérieur brut de 661 millions de dollars et 7 631 emplois pour le Nouveau-Brunswick. Hill Stratégies Recherche a analysé les données du Recensement canadien de 2021 et a identifié 2 700 artistes au Nouveau-Brunswick, ce qui représente 0,6 % de la population active de la province.

Selon les recherches de [Hill Stratégies Recherches](#), il y a 50 % plus d'artistes professionnels au Nouveau-Brunswick qu'il y a 30 ans, comparativement à une croissance de 10 % de la population active de la province. À cela s'ajoute l'étude du [New Brunswick Institute for Research, Data and Training](#), qui constate que l'industrie de l'information, de la culture et des loisirs est l'industrie au Nouveau-Brunswick qui a connu la plus forte augmentation de l'emploi à 16,4 % au cours de la décennie 2010-2019.

LOI SUR LE STATUT DE L'ARTISTE 2025

Déclaration

Il est déclaré :

- a) que le travail artistique est reconnu comme étant une profession;
- b) que les artistes apportent une contribution importante à l'enrichissement du Nouveau-Brunswick sur les plans culturel, social, économique et éducationnel;
- c) que la créativité artistique constitue un bien public contribuant au développement et au bien-être communautaires; [...]

CATÉGORIES D'ARTISTES

Les chercheurs, le Compte satellite de la culture et les organismes gouvernementaux identifient ces dix groupes professionnels comme des « artistes », selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) :

- Acteur.rices, comédien.nes et artistes de cirque,
- Artisan.nes,
- Auteur.trices, rédacteur.rices et écrivain.es (à l'exception des rédacteurs techniques),
- Chef.fes d'orchestre, compositeur.rices et arrangeur.ses,
- Danseur.ses,
- Musicien.nes et chanteur.ses,
- Autres artistes du spectacle,
- Peintres, sculpteur.rices et autres artistes visuel.les,
- Photographes,
- Producteur.rices, réalisateur.rices, chorégraphes et professions connexes.

Au cours de la première année de mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur le statut de l'artiste* et pendant la mise à jour du plan de la politique culturelle du Nouveau-Brunswick, artsnb soutiendra les artistes dans le développement de leur carrière tout en soutenant la croissance de l'économie des arts et de la culture de la province en administrant huit programmes de financement et un prix de reconnaissance.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2027 D'ARTSNB

Dans son Plan stratégique 2022-2027 *Un nouveau départ*, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) établit la vision suivante :

- Un financement accru est accessible à un nombre croissant d'artistes et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes qui vivent et travaillent dans des collectivités partout au Nouveau-Brunswick.
- La communauté artistique est reconnue comme un contributeur important à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au tissu social du Nouveau-Brunswick.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT 2024-2028

Favoriser une croissance durable et créer des occasions pour que les entreprises et les travailleurs puissent prospérer.

- Considérer les arts et la culture comme des moteurs économiques et sociaux importants et mieux tirer parti des occasions d'investir dans nos artistes, ainsi que dans nos industries et institutions culturelles et créatives afin de garantir des emplois bien rémunérés et une économie créative robuste dont tous les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois peuvent être fiers.
- Soutenir les travaux du comité de transition sur le Statut de l'artiste.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK 2026

Économie créative

De nombreuses activités du secteur des arts et des industries culturelles viennent soutenir les objectifs de la nouvelle Stratégie de développement économique lancée par le gouvernement en avril 2026. Les artistes sont à la base de l'économie créative, car ils et elles développent et créent des œuvres qui viennent nourrir l'ensemble de la propriété intellectuelle (PI) basée au Nouveau-Brunswick. Ces œuvres protégées par le droit d'auteur servent de base pour d'autres projets, d'autres entreprises. Les programmes d'artsnb viennent soutenir précisément le développement de nouvelles œuvres, par l'exploration et la prise de risques. Le secteur des industries culturelles et créatives figure dans les secteurs prioritaires de la nouvelle Stratégie.

De plus, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la culture et du patrimoine ont convenu en 2021 d'un cadre stratégique quinquennal (2021-2026) pour axer leur collaboration gouvernementale sur trois priorités stratégiques :

- Renforcer l'économie créative;
- Renforcer les ressources des secteurs de la culture et du patrimoine;
- Renforcer la mobilisation et la promotion dans les secteurs de la culture et du patrimoine.

Pouvoir d'attraction

De nombreuses études démontrent que des communautés saines, dynamiques et engagées sont des communautés qui sont également attractives. Dans le contexte où le gouvernement souhaite attirer les investissements du secteur privé, il aura aussi à s'assurer que les communautés qui bénéficieront de ces investissements, puissent être attractives et ainsi accueillir les travailleurs et travailleuses associés aux projets qui découleront de ces investissements. Une offre active et diversifiée en arts, culture et événements encouragera des espaces de rencontre et de partage.

En plus de représenter une force motrice pour l'industrie culturelle, les artistes sont aussi des moteurs économiques: attirent pour le tourisme culturel, les artistes exportent leur travail hors du Nouveau-Brunswick et représentent des ambassadeurs et ambassadrices de la province à l'étranger. La *Loi sur le statut de l'artiste* adoptée en 2025 vient d'ailleurs déclarer «que les artistes apportent une contribution importante à l'enrichissement du Nouveau-Brunswick sur les plans culturel, social, économique et éducationnel».

Accroître et diversifier les exportations

La résilience économique suppose une diminution de la dépendance à un marché d'exportation unique. La province resserra donc ses relations commerciales à l'intérieur du Canada et à l'étranger et aidera les entreprises prêtes à exporter à percer de nouveaux marchés et à trouver de nouveaux clients, en plus d'harmoniser les infrastructures et les impératifs logistiques de façon à améliorer la connectivité à l'échelle mondiale. Des exportations diversifiées favoriseront une croissance plus stable et davantage de débouchés à long terme pour les entreprises néo-brunswickoises.

Les artistes sont à la base de l'économie créative et leur travail artistique est présenté dans des événements artistiques établis de renommée national ou internationale. Le programme Développement de carrière - Arts sur invitation d'artsnb soutient les artistes professionnels du Nouveau-Brunswick à promouvoir et diffuser leur travail ici et ailleurs.

PRINCIPALES ACTIONS POUR 2026-2027

Les activités et programmes du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) soutiennent la croissance du secteur des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick, tout en appuyant le développement des carrières d'artistes professionnel.les.

Ainsi, artsnb vient appuyer l'atteinte des objectifs visés dans la Stratégie de développement économique de la province notamment ceux de soutenir la croissance de l'économie créative, de supporter les efforts d'exportation du travail des artistes et d'appuyer le dynamisme des communautés.

De plus, artsnb répond à la priorité du gouvernement de favoriser une croissance durable et créer des occasions pour que les entreprises et les travailleurs et travailleuses puissent prospérer, et ainsi «Considérer les arts et la culture comme des moteurs économiques et sociaux importants et mieux tirer parti des occasions d'investir dans nos artistes, ainsi que dans nos industries et institutions culturelles et créatives afin de garantir des emplois bien rémunérés et une économie créative robuste dont tous les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois peuvent être fiers.»

a) PROGRAMMES DE SUBVENTIONS D'ARTSNB

artsnb investit les 2 700 000 \$ tirés du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts pour faciliter et promouvoir la création artistique en administrant des programmes de financement pour les artistes professionnels de la province. La totalité du montant reçu du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts est investie dans le cadre des programmes de subventions aux artistes. Plus de détails sur ces programmes sont fournis en annexe.

De plus, un montant supplémentaire de 360 000 \$ est investi dans le programme d'artistes en résidence et sa gestion, comme réponse à la recommandation 15 du rapport du Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste. Tel que le précise le rapport : «Un programme d'artistes en résidence consiste à inviter un artiste à nouer un dialogue avec un milieu particulier et à réaliser un projet de création dans le cadre de sa pratique dans ce contexte.»

Depuis avril 2026, le gouvernement a confié l'administration du programme remodelé de Soutien opérationnel à artsnb, programme qui remplace l'ancien programme de Soutien de base géré par le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture (TPC).

À la suite d'un examen officiel du programme qui a pris en compte les mandats ministériels, les données sectorielles, les commentaires des parties prenantes et des comparaisons avec d'autres juridictions, le programme a été repensé par TPC et artsnb, et sa mise en œuvre a été confiée à artsnb afin de s'aligner sur les meilleures pratiques au pays.

Tendance des demandes aux programmes de subventions

Les tableaux suivants illustrent la participation à tous les programmes de subventions au cours des dernières années. Il y a une tendance claire à l'augmentation du nombre de demandes présentées et de montants demandés dans le cadre des programmes d'artsnb.

Il est à noter que l'année 2025-2026 est un record pour artsnb – en termes de nombre de demandes reçues, de montants demandés et de subventions accordées.

Comme raisons pour cette augmentation du nombre de demandes, nous pouvons identifier l'accroissement de la population du Nouveau-Brunswick, ainsi que l'augmentation du nombre d'artiste pour se rapprocher de la moyenne nationale. Nous pouvons aussi croire que le travail ardu de communications et de rayonnement de la dernière décennie par artsnb a fait connaître le Conseil et ses programmes à un plus grand nombre.

Un rappel que les demandes évaluées peuvent recevoir l'un des trois statuts suivants :

- **Recommandé** (financement octroyé),
- **Mérite** (recommandé par le jury, mais ne peut recevoir de financement), et
- **Non recommandé** (ne reçoit pas de financement).

Programmes*	Année financière	Recommandé	Mérite	Non recommandé	Total
Tous programmes	18/19	208	94	152	454
Tous programmes	19/20	183	114	205	502
Tous programmes	20/21	262	93	229	584
Tous programmes	21/22	248	116	157	521
Tous programmes	22/23	265	118	173	556
Tous programmes	23/24	319	176	253	748
Tous programmes	24/25	427	118	237	782
Tous programmes*	25/26	362	288	293	943

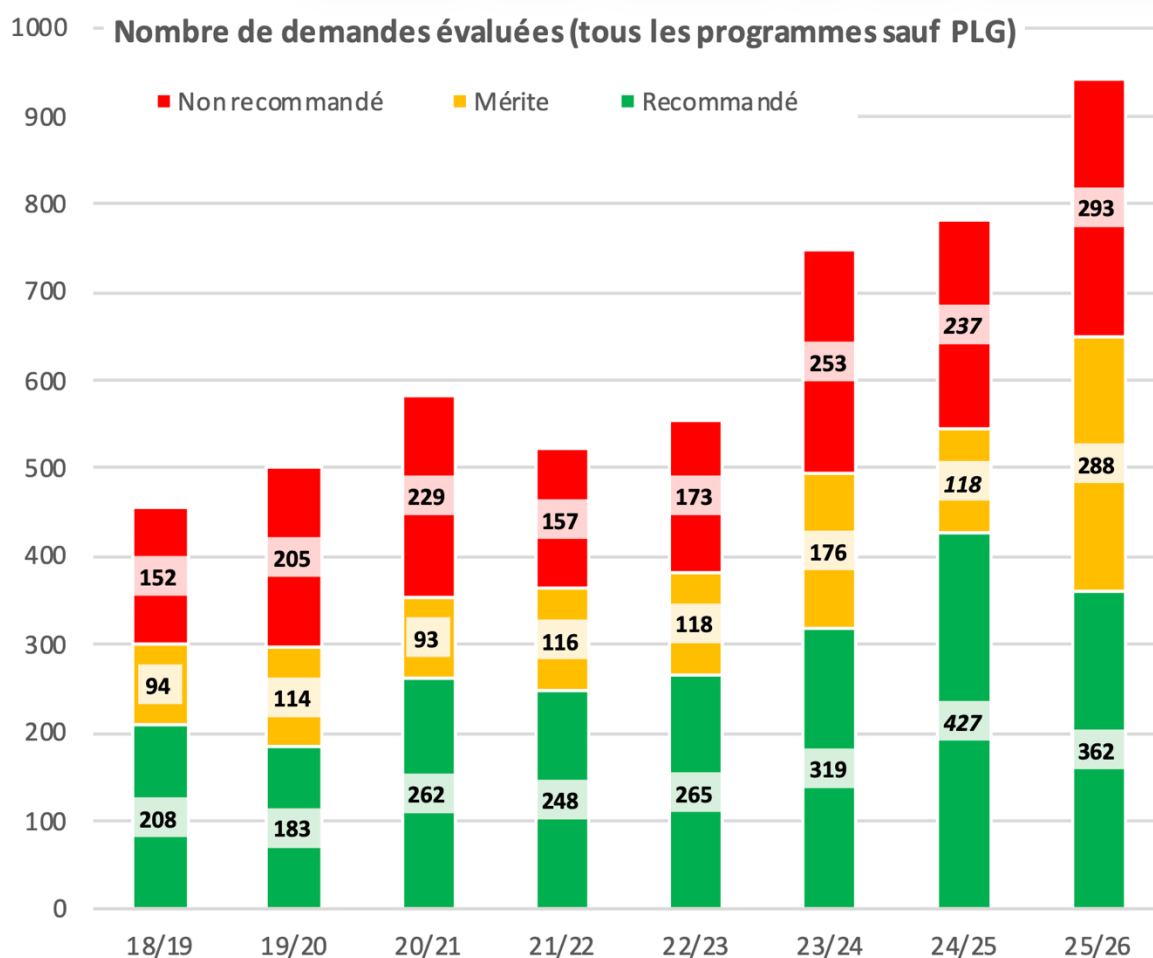
* ne comprend pas les Prix du Lieutenant-gouverneur

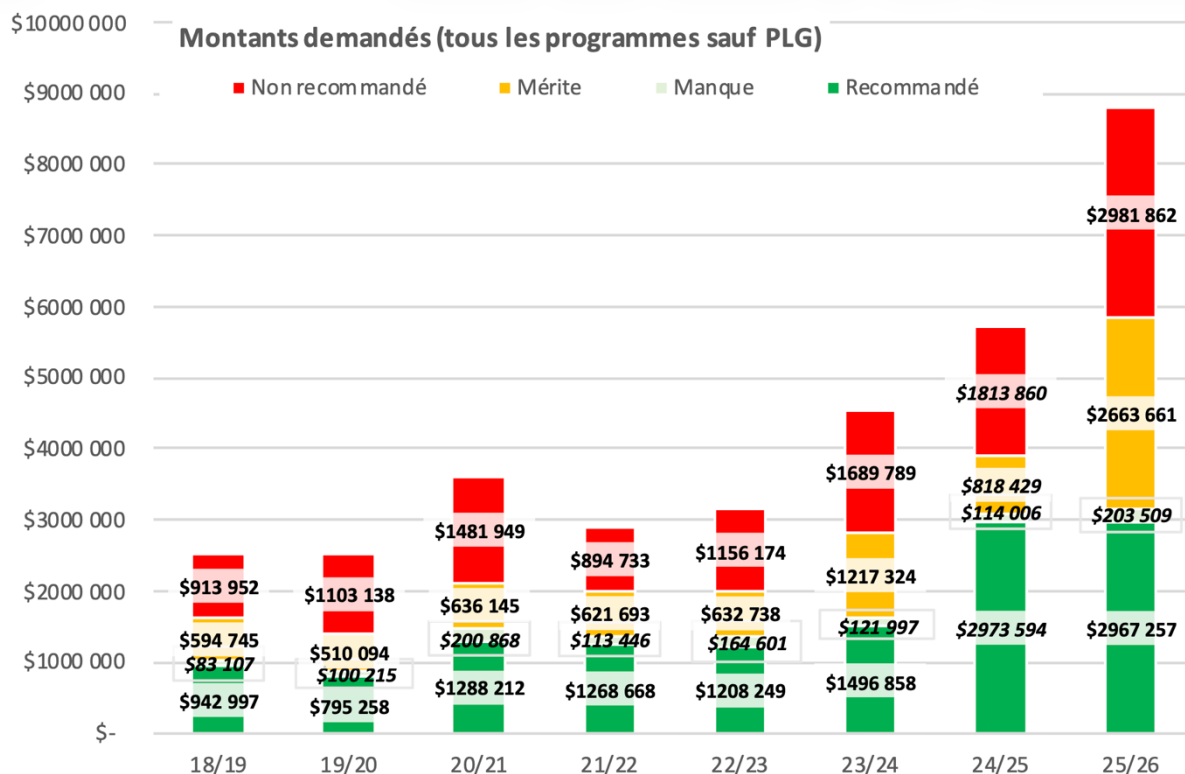
Remarque : Nombre de demandes par exercice financier qui ont été recommandées, qui ont reçu le statut de mérite et de non recommandées, ainsi que le nombre total de demandes reçues. Ces chiffres n'incluent pas les demandes aux Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts ainsi qu'aux programmes d'Accessibilité et d'Équité.

Recommandé	Manque	Mérite	Non recommandé	Total demandé	Année financière
\$ 942 997	\$ 83 107	\$ 594 745	\$ 913 952	\$ 2 534 801	18/19
\$ 795 258	\$ 100 215	\$ 510 094	\$ 1 103 138	\$ 2 508 705	19/20
\$ 1 288 212	\$ 200 868	\$ 636 145	\$ 1 481 949	\$ 3 607 174	20/21
\$ 1 268 668	\$ 113 446	\$ 621 693	\$ 894 733	\$ 2 898 540	21/22
\$ 1 208 249	\$ 164 601	\$ 632 738	\$ 1 156 174	\$ 3 161 762	22/23
\$ 1 496 858	\$ 121 997	\$ 1 217 324	\$ 1 689 789	\$ 4 525 968	23/24
\$ 2 973 594	\$ 114 006	\$ 818 429	\$ 1 813 860	\$ 5 719 889	24/25
\$ 2 967 257	\$ 203 509	\$ 2 663 661	\$ 2 981 862	\$ 8 816 288	25/26

* ne comprend pas les Prix du Lieutenant-gouverneur

Remarque : Les montants par exercice financier qui ont été accordés à titre de subventions, les montants qui ont été retirés des subventions demandées (manque à gagner), les montants des demandes qui ont reçu un statut de mérite et de non recommandé, ainsi que les montants totaux demandés dans tous les programmes de subventions. Ces chiffres n'incluent pas les demandes aux Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts ni aux programmes d'Accessibilité et d'Équité.





Remarque : Ces chiffres n'incluent pas les demandes aux Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts ni aux programmes d'Accessibilité et d'Équité. Ces chiffres peuvent varier légèrement avec les chiffres communiqués dans le rapport annuel en raison de changements dans les projets qui ont entraîné des remboursements.

Pour l'année 2025-2026, les données montrent une tendance claire qui confirme ce qui a été observé dans le passé :

- Le nombre de demandes reçues en 2025-2026 a dépassé de 20,5 % le nombre de demandes reçues l'année précédente.
- Les montants demandés pour 2025-2026 ont dépassé de 54,1 % les montants demandés au cours du dernier exercice.
- La valeur des demandes qui auraient pu bénéficier d'un financement en raison de leur évaluation positive (statut de mérite) a augmenté de 325 % par rapport à l'année précédente. Cela montre que le montant total alloué aux programmes de subventions pourrait ne pas être suffisant pour répondre de manière adéquate à la demande.

Résidences d'artistes et statut de l'artiste

Depuis 2023, le gouvernement du Nouveau-Brunswick investit dans le programme d'**Artiste en résidence** afin de mettre en œuvre la recommandation 15 du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste, soit de:

Augmente[r] de manière substantielle le financement du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour mieux soutenir son programme de résidence d'artistes et pour lui donner les moyens de développer des résidences croisées avec d'autres provinces et pays.

L'accroissement des résidences d'artistes ici au Nouveau-Brunswick ainsi que l'augmentation du nombre d'artistes du Nouveau-Brunswick en résidence ailleurs au pays ou dans le monde est une action concrète pour augmenter la mobilité des artistes et encourager les possibilités d'exporter leur travail. Cela génère également des occasions de rapprochements entre les artistes et les Néo-Brunswickois.es, pour insuffler la création artistique dans le quotidien des citoyen.nes.

Les organismes admissibles à ce programme sont des organismes artistiques sans but lucratif, mais aussi des municipalités, des conseils de bande, des bibliothèques publiques, des entreprises, des universités et des collèges.

Cet investissement accru du gouvernement du Nouveau-Brunswick a contribué à donner suite à la recommandation et à susciter de l'engouement pour le programme d'Artistes en résidence. En 2026-2027, artsnb continuera d'offrir ce programme grâce à un investissement soutenu du gouvernement.

Prix de la Lieutenant-gouverneure

artsnb attribuera quatre **Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts** à l'automne 2026, soit:

- Prix des arts visuels qui comprend l'architecture, les métiers d'art, les arts médiatiques et la photographie;
- Prix des arts de la scène, qui comprend la danse, la musique et le théâtre;
- Prix des arts littéraires qui comprend la traduction littéraire, la performance littéraire, la littérature orale et le conte – en alternance, les arts littéraires de langue française seront considérés pour 2026;
- et Prix de l'artiste autochtone.

Une entente de commandite a été renouvelée pour une période de deux ans pour les Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts. artsnb est donc heureux de reconnaître UNI Coopération financière comme Partenaire présentateur des PLG 2026. UNI est une coopérative financière bien connue dont le siège social est situé au Nouveau-Brunswick.

Artistes et communautés autochtones

Grâce au soutien financier de base accordé par TPC, artsnb peut compter sur un agent de liaison chargé du rayonnement et de la sensibilisation auprès des communautés autochtones. Cette personne entretient des liens directs avec les artistes et les organisateurs communautaires au sein des communautés des Premières Nations. Sans l'aide de cette personne, artsnb n'aurait pas connu le succès qu'il connaît aujourd'hui avec le **programme Équinoxe pour les artistes autochtones**. En d'autres termes, la réussite de la mise en œuvre de ce programme est directement liée à la présence sur le terrain et à la persévérance dont nous avons fait preuve au fil des décennies.

Depuis 20 ans, artsnb travaille également avec le Cercle des aîné.es. Le Cercle est un groupe consultatif qui guide le travail d'artsnb auprès des artistes et des communautés autochtones de tout le Nouveau-Brunswick. Il est composé d'artistes autochtones respectés issus de plusieurs communautés de la province. Chaque aîné.e est un artiste actif qui jouit d'une grande estime au sein de sa communauté. Le Cercle apporte son expertise au sujet des programmes autochtones et des lignes directrices des programmes d'artsnb afin de garantir qu'ils soient culturellement pertinents, éclairés, accessibles et équitables.

Le Cercle est composé de Hubert Francis, George Paul, Judie Acquin, Barb Nicholas et Phyllis Grant, qui y siège en tant que représentante du Conseil.

Programme de soutien opérationnel

Le gouvernement a annoncé en mars 2026 qu'il adoptait une nouvelle approche en ce qui a trait au financement des arts dans le but d'améliorer la prévisibilité, la clarté et les services pour le secteur. Ainsi, l'administration du **programme renouvelé de Soutien opérationnel** du gouvernement a été confiée à artsnb. Ce changement s'inscrit dans une série de mesures visant à renouveler et à moderniser l'approche globale du gouvernement en matière de soutien aux arts. Avec ce changement, artsnb est devenu responsable de l'administration des fonds de fonctionnement destinés aux organismes artistiques admissibles. Les organismes ont pu déposer une demande au programme durant la période qui s'est étalée du 1^{er} au 30 avril 2026.

Planification stratégique 2028-2033

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick entame son processus de planification stratégique pour succéder à *Un nouveau départ* qui couvre la période 2022-2027.

La nouvelle planification stratégique d'artsnb sera présentée à la ministre du Tourisme, Patrimoine et Culture le 30 avril 2027, tel que prévu dans la lettre de mandat.

b) FONCTIONNEMENT D'ARTSNB

Pour l'année 2026-2027, artsnb a présenté un argumentaire pour des fonds opérationnels supplémentaires qui l'aideront avec l'augmentation des coûts de fonctionnement et de l'accroissement des tâches.

artsnb est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnels de la province. C'est pourquoi il a besoin des ressources nécessaires pour s'acquitter convenablement de son mandat.

- **Le nombre de demandes continue d'augmenter aux programmes d'artsnb : 20% depuis la dernière année et près du double depuis 2021-2022.** Ainsi, davantage de ressources doivent être consacrées au traitement et à l'évaluation des demandes, tandis que le besoin de rayonnement augmente dans la province, notamment en raison de la croissance de la population et du nombre d'artistes professionnels dans la province.
- artsnb a fait la demande de fonds de fonctionnement supplémentaires pour augmenter les frais de lecture des jurys et les honoraires de base des jurys afin de respecter les barèmes utilisés par d'autres conseils des arts provinciaux. **De plus, ces frais devront respecter, d'ici 2027, les barèmes de tarifs négociés par les artistes grâce à la *Loi sur le statut de l'artiste (Canada)*, tel que requis dans la nouvelle *Loi sur le statut de l'artiste (Nouveau-Brunswick)*.**
- L'objectif est également d'améliorer les frais versés aux membres du Conseil d'administration et du Cercle des aînés, qui sont des artistes et qui contribuent temps, connaissances et expertise au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Les frais sont en ce moment inférieurs à la moyenne nationale pour un engagement similaire dans les autres conseils des arts.
- À la fin de 2023-2024, le bail à long terme détenu par le gouvernement pour les bureaux accordés sans frais à artsnb n'était pas renouvelé. En 2024-2025, artsnb a dû commencer à payer le loyer pour un nouvel espace de bureau. Ces nouvelles dépenses s'ajoutent à la liste croissante des dépenses supplémentaires qu'artsnb a dû assumer au fil des années, comme les coûts de traduction, la vérification financière indépendante et l'impression du rapport annuel.

Pour toutes ces raisons, artsnb aura besoin de fonds de fonctionnement supplémentaires pour continuer à remplir son mandat.

c) ACTIONS IMPORTANTES POUR 2026-2027

Avec des cibles de rendement propres aux objectifs et aux résultats

Définitions:

Communautés en quête d'équité	Diversité
« comprend les artistes autochtones, noir.es et de couleur, 2ELGBTQIA+, sourd.es et handicapé.es, ainsi que les personnes nouvellement arrivées au Nouveau-Brunswick » Planification stratégique 2022-2027 d'artsnb p.15	« du sexe, de l'âge et de la discipline artistique de ses membres, leur lieu de résidence, la représentation des communautés autochtones ainsi que la dualité linguistique de la province » Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (6(1.3))

AXE 1: Principes fondamentaux: Inclusivité, Diversité, Équité et Accessibilité (IDEA)			
Nous respectons les principes IDEA dans tout ce que nous entreprenons. Ils forment le cœur de tous nos autres objectifs stratégiques.			
Résultat	Action	Mesure	Cible
Améliorer l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité dans les structures, les opérations, les programmes, les décisions et les interactions.	Accroître la diversité au sein du conseil et des jurys	Pourcentage des membres du conseil d'administration qui s'identifient aux communautés en quête d'équité et à la diversité du Nouveau-Brunswick	2026-2027: Au moins 33 % des membres du conseil d'administration s'identifient à des communautés en quête d'équité
		Nombre de membres de jurys qui s'identifient aux communautés en quête d'équité	2026-2027: Un membre de jury sur trois (33 %) s'identifie aux communautés en quête d'équité
AXE 2: Engagement, rayonnement et partenariats			
artsnb communiquera et collaborera avec un grand nombre de partenaires et de parties prenantes diversifiés afin de les informer des subventions et des ressources que nous offrons. En retour, nous serons en mesure de mieux comprendre les besoins de la communauté.			
Résultat	Action	Mesure	Cible
Augmenter la présence d'artsnb et son engagement dans les communautés au Nouveau-Brunswick, en portant une attention particulière aux communautés autochtones et aux groupes marginalisés	Être présent physiquement sur l'ensemble du territoire, en interagissant avec les client.es et les intervenant.es	Nombre de visites et d'ateliers	2026-2027 3 visites de sensibilisation dans des associations multiculturelles 8 visites dans les collectivités des Premières Nations 3 visites dans une association 2ELGBTQIA+
	Offrir des ateliers et participer à des forums		2 visites avec d'autres associations communautaires 3 visites dans les régions du Nouveau-Brunswick

		Nombre de réunions du conseil d'administration dans les régions	1 réunion du conseil d'administration dans les régions à l'extérieur de Fredericton
Rejoindre les artistes et leur fournir l'information nécessaire pour s'épanouir et réussir à long terme.	Poursuivre une campagne de sensibilisation	Nombre de visites et d'abonnements en ligne sur le site Web, le bulletin d'information et les médias sociaux	2026-2027: Augmentation de 5 % par année
		Nombre de participant.es au midi-causerie, aux consultations-éclair, aux présentations	2026-2027: Augmentation de 5 % par année
Célébrer et mettre en valeur le travail des artistes du Nouveau-Brunswick.	Mettre en évidence le travail et la pratique des artistes qui reçoivent du financement d'artsnb et qui sont reconnus à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale.	Nombre d'artistes en vedette dans la série d'artistes en vedette sur le site Web	2026-2027: 9 artistes en vedettes
		Nombre de visites sur la série d'artistes en vedette sur le site Web	2026-2027: Augmentation de 5 % du nombre de visites par année
		Nombre de personnes qui lisent ou entendent les histoires des quatre lauréat.es	2026-2027: Deuxième période de collecte

AXE 3: Données, recherche et analyse

artsnb s'appuiera sur la recherche et les données pour prendre des décisions afin de mieux servir ses parties prenantes et sa clientèle diversifiées, et publiera ses trouvailles régulièrement pour mieux les informer et les outiller.

Résultat	Action	Mesure	Cible
Raffiner notre compréhension des activités et des pratiques soutenues par artsnb par le biais de recherches et d'analyses Améliorer l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité dans les structures, les opérations, les programmes, les décisions et les interactions.	Augmenter le taux de réussite global de nos programmes	Taux de réussite global de nos programmes	2026-2027: augmenter de 2 % le taux de réussite global de nos programmes par année
	Augmenter la proportion de demandes de subventions présentées par des artistes issus de communautés en quête d'équité	Pourcentage de personnes candidates aux subvention d'artsnb qui s'identifient aux communautés en quête d'équité et à la diversité du Nouveau-Brunswick.	2026-2027: recueillir et analyser les données du VSID pour atteindre les données des enquêtes du recensement et de Statistique Canada sur les artistes
	Augmenter la proportion de subventions accordées aux personnes candidates provenant de communautés en quête d'équité	Pourcentage de bénéficiaires d'une subvention d'artsnb qui s'identifient aux communautés en quête d'équité et à la diversité du Nouveau-Brunswick.	2026-2027: recueillir et analyser les données du VSID pour atteindre les données des enquêtes du recensement et de Statistique Canada sur les artistes

AXE 4: Financement, ressources et accès

artsnb continuera de travailler auprès de ses partenaires et du gouvernement pour s'assurer qu'il dispose des ressources financières, technologiques et humaines nécessaires pour soutenir le grand écosystème artistique du Nouveau-Brunswick, afin que ce dernier puisse prospérer.

Résultat	Action	Mesure	Cible
Renforcer la capacité, la formation et les ressources d'artsnb pour mieux servir la communauté artistique, pour optimiser la charge de travail de l'équipe et tirer parti de l'apport du conseil d'administration.	Optimiser la charge de travail du personnel grâce à l'utilisation de la Foire aux questions (FAQ)	Nombre de visites sur la page Web de la FAQ	2026-2027: Augmentation de 5 % par année
	Optimiser la charge de travail du personnel grâce à l'utilisation de la rétroaction collective des jurys de pairs	Nombre de visites de la page de la rétroaction des jurys de pairs sur le site web	2026-2027: Augmentation de 5 % par année
Améliorer nos programmes et optimiser nos processus afin d'améliorer l'accès au financement et aux ressources pour la création, la production et la présentation des arts	Consulter les artistes et les intervenant.es au sujet des programmes d'artsnb	Nombre de sessions de consultation avec les artistes et les intervenant.es pour la révision du programme	2026-2027: 2 consultations avec les intervenant.es et les artistes, et révision continue du programme
	Accroître le soutien par l'intermédiaire du programme de Soutien à l'accès aux services	Montant investi dans le cadre du programme de Soutien à l'accès aux services	2026-2027: augmentation de 25 % par année
Maintenir un délai de livraison rapide des résultats après les dates limites du programme	Les personnes et organisations candidates reçoivent une réponse 2 mois après la date limite pour les programmes Développement de carrière et Artiste en résidence, et 3 mois pour les autres programmes	Délai de l'annonce des résultats	2026-2027: 100 % de l'annonce des résultats respecte les échéanciers établis

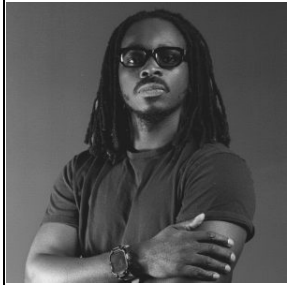
d) PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026-2027

Adoptées par le conseil d'administration les 9 et 10 mai 2026

	2026-2027
REVENUS	
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts - Programmes	2 700 000
Tourisme, Patrimoine et Culture (TPC) - Opérations	535 000
TPC – Artiste en résidence / Statut de l'artiste	360 000
TPC – Soutien opérationnel - Programme	3 295 000
TPC – Soutien opérationnel - Livraison	109 000
TPC – Développement des capacités - Plan stratégique	15 000
SLO – PABNB - Promo lauréat.es PLG 2026	22 500
Conseil des arts du Canada – Assemblée OPSAC	48 000
Commandite	25 000
Revenus d'investissement	35 000
Revenu reporté de l'année précédente*	31 100
TOTAL	7 175 600
DÉPENSES	
Subventions, bourses et prix*	6 265 000
Jurys	75 000
Conseil et comités	33 620
Salaires et bénéfices	528 960
Administration (hormis Salaires)	116 420
Promo Prix lieutenante-gouverneure (PLG 2026)	27 500
Liaison autochtone	21 100
Conseil des arts du Canada – Assemblée OPSAC	48 000
Dépenses reportées à l'année suivante*	60 000
TOTAL	7 175 600
DIFFÉRENCE	0

*Les Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts sont remis aux deux ans. 30 000\$ sont ainsi reportés du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts de 2026-2027 vers 2027-2028 pour payer les prix de 2028.

e) CONSEIL D'ADMINISTRATION

JASON GUERRETTE, PRÉSIDENT  Jason Guerrette (Edmundston) est un auteur-compositeur-interprète du Madawaska. Formé en chant classique à l'Université de Moncton et finaliste de Star Académie 2012, il a partagé la scène avec plusieurs artistes de renommée internationale, dont Céline Dion et Johnny Hallyday. Jason est membre-fondateur du groupe Spoutnique.	PHYLLIS GRANT, 1^{RE} VICE-PRÉS.  Phyllis Grant (Première Nation Oinpegitjoig) est une artiste multidisciplinaire mi'kmaq. Ses films d'animation, sa poésie, sa musique et ses illustrations ont été exposés à l'échelle nationale et internationale. Elle est jurée pour le Prix de musique Polaris et le Prix Prism. Phyllis est la fondatrice du Welneweg Arts Collective.
YSABELLE VAUTOUR, 2^E VICE-PRÉS.  Ysabelle Vautour (Fredericton) est une artiste visuelle dont les œuvres ont été exposées à travers le Canada. Pionnière militante de l'accessibilité des arts, Ysabelle est la fondatrice du New Brunswick Disability Art Collective.	JALIANNE LI, TRÉSORIÈRE  Jalianne Li (Moncton) est une artiste multidisciplinaire d'origine mixte chinoise et écossaise. Elle a également joué avec Satellite Théâtre, Theatre New Brunswick, Connection Dance Works, Circus Stella et Danse En L'Air. Jalianne est en ce moment la Représentante en danse au sein de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.
HAQQ ADÉOYÉ, MEMBRE  Originaire du Bénin, Haqq Adéoyé (Riverview) est un artiste multidisciplinaire membre du collectif Slam Acadie. Son travail, qui mêle slam, théâtre, réalisation et photographie, explore des thèmes comme le développement personnel, l'acceptation de soi et le bien-être. Il a représenté son collectif à l'échelle internationale, notamment lors d'un festival de slam au Burkina Faso, aux Éloizes et en Côte d'Ivoire.	JONATHAN ROY, MEMBRE  Jonathan Roy est un poète et travailleur culturel qui habite à Caraquet. Aux Éditions Perce-Neige, il a édité l'anthologie <i>Déchirures vers l'avenir</i> (2025) et publié en 2023 le recueil de poésie <i>mélamine méduse</i>. Jonathan dirige le Festival acadien de poésie et codirige la collection Poésie des Éditions Perce-Neige.

JENNIFER BÉLANGER, MEMBRE



Jennifer Bélanger

(Moncton) est une artiste visuelle, commissaire, travailleuse culturelle et professeure agrégée en arts visuels à l'Université de Moncton. Elle a de plus travaillé comme coordonnatrice à la

programmation à la Galerie Sans Nom et comme directrice de l'atelier d'estampe Imago. Les œuvres de Jennifer ont fait l'objet d'expositions à travers le Canada.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jason Guerrette, Président

Phyllis Grant, 1^{re} Vice-présidente

Ysabelle Vautour, 2^e Vice-présidente

Jalianne Li, Trésorière

Jonathan Roy

Jennifer Bélanger

Haqq Adéoyé

Jean Surette, Directeur Arts et Culture, ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture (ex-officio)

Jean-Pierre Caissie, Directeur général, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (ex-officio)

COMITÉS

Comité exécutif et des finances

Comité des programmes et jurys

Comité des partenariats

Comité des nominations

Comité de la politique culturelle (NOUVEAU)

CERCLE DES AÎNÉ.ES

Hubert Francis

George Paul

Judie Acquin

Barb Nicholas

Phyllis Grant (représentante du Conseil au Cercle)

ÉQUIPE

Tilly Jackson, Directrice des programmes

Rebecca Salazar, Ph.D., Agent.e de programmes

Dominique Léger, Agent de programmes

Audrée Hamelin-St-Amour, Agente de programmes

Cheryl Lavigne, Adjointe administrative

Emilio Q. Bonnell, Chargé de liaison autochtone

Marie-Hélène Morell, Agente des communications

Jean-Pierre Caissie, Directeur général

f) PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Voici un aperçu de chaque programme.

Artiste en résidence

Le programme d'Artiste en résidence s'adresse aux artistes individuels pour leur permettre de participer à des résidences et aux institutions publiques ou privées et aux organismes néo-brunswickois qui désirent accueillir des artistes professionnels dans le cadre de projets leur permettant de se consacrer à leur activité créatrice. Les artistes en résidence doivent contribuer à la promotion et à la compréhension des arts par leur présence auprès de la clientèle de l'établissement hôte.

Ce programme comporte deux volets :

- **Artiste en résidence – artistes** : pour participer à des résidences au Nouveau-Brunswick ou ailleurs ou pour une résidence au Québec dans le cadre de l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, et;
- **Artiste en résidence – organismes hôtes** : pour les organismes à but non-lucratif, à but lucratif et les institutions pour leur permettre d'accueillir des artistes dans le cadre de résidences.

Dates limites : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} septembre

Montant maximal de la subvention : 10 000\$

Le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture a octroyé un investissement supplémentaire au programme restructuré d'Artiste en résidence, en réponse aux recommandations du Rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.

Bourses d'études en art

Le programme de Bourses d'études en arts vise à reconnaître et à encourager des étudiants du Nouveau Brunswick démontrant un talent et un potentiel exceptionnels qui désirent poursuivre une carrière dans le domaine des arts. Ce programme attribue des bourses d'études pour des études à temps plein, à temps partiel ou à court terme.

Date limite : 1^{er} février

Montant maximal de la subvention: 2 500 \$ pour les études à temps plein OU
1 000 \$ pour les études à temps partiel ou à court terme

Création

Le programme de **Création** offre une aide aux artistes professionnels du Nouveau-Brunswick pour la recherche et l'exécution de projets originaux dans les arts. Les subventions sont conçues pour permettre aux artistes de consacrer une plus grande partie de leur temps à la recherche et à la création artistique

Dates limites :

1^{er} avril, 1^{er} octobre

Montant maximal de la subvention :

12 000 \$ pour les artistes - début de carrière
20 000 \$ pour les artistes

Développement de carrière

Le programme **Développement de carrière** vise à reconnaître et à encourager les professionnels des arts qui démontrent un talent et un potentiel exceptionnels qui désirent poursuivre une carrière dans le domaine des arts. Ce programme comporte trois volets:

- Le volet Arts sur invitation est une aide aux artistes pour présenter leurs œuvres dans des événements artistiques établis de renommée
- Le volet Développement professionnel fournit des bourses de développement professionnel pour des études et mentorats.
- Le volet Professionnalisation et promotion est conçu pour assister les artistes dans le développement d'outils reliés à la promotion de leur œuvre et de leur carrière en vue d'accroître la diffusion de leur œuvre et de diversifier leurs sources de fonds.

Dates limites : 1^{er} mars, 1^{er} juillet, 1^{er} novembre

Montant maximal de la subvention :

3 000\$ pour Arts sur invitation
2 000\$ pour Professionnalisation et Promotion
3 000\$ pour Développement professionnel

Documentation

Le Programme de **Documentation** offre une aide aux professionnels des arts et aux artistes professionnels du Nouveau-Brunswick pour la recherche, le développement et la création de matériel original de documentation et de mise en contexte (écrit, film vidéo, multimédia) de l'activité, la production ou l'histoire artistique du Nouveau-Brunswick. Les subventions à la documentation visent le support du discours théorique et critique des arts. La priorité sera accordée aux projets traitant de sujets néo-brunswickois.

Dates limites :

1^{er} avril, 1^{er} octobre

Montant maximal de la subvention :

10 000 \$

Programme Équinoxe pour les artistes autochtones

Le programme **Équinoxe** offre un soutien financier aux artistes, commissaires et collectifs autochtones afin de supporter la création artistique et le développement professionnel. Les projets admissibles comprennent:

- la recherche et le développement pour la création de nouvelles œuvres;
- la création et la présentation d'œuvres artistiques; et
- les activités visant à soutenir et renforcer la communauté artistique autochtone.

Le programme Équinoxe fournit un soutien flexible à court terme aux individus et aux organismes artistiques autochtones qui font des demandes au nom de petits ou de grands groupes, des groupes d'artistes, de collectifs, d'organisations, de groupes communautaires, d'administrateurs des arts indépendants et de médiateurs artistiques et culturels. Les fonds peuvent être utilisés pour le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel qui aura un impact positif sur la construction de l'écosystème des arts dans les communautés autochtones.

Dates limites : 15 septembre, 15 mars

Montant maximal de la subvention : 10 000 \$

Infrastructure artistique

Le programme d'**Infrastructure artistique** est conçu pour fournir une subvention unique d'acquisition d'équipement pour les artistes nouvellement arrivé.es ou émergent.es du Nouveau-Brunswick pour acquérir les outils et les équipements qui permettront de compléter un projet et de renforcer leur développement artistique à long terme.

Date limite : 1^{er} août

Montant maximal de la subvention : 2 500 \$

Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts

Les Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts visent à reconnaître la contribution exceptionnelle des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick.

Date limite : 1^{er} juillet 2027

Un prix de 20 000 \$ peut être attribué, une fois aux 2 ans, dans chacune des trois catégories suivantes :

- **Arts visuels** (incluant architecture, métiers d'art, arts médiatiques et photographie)
- **Arts de la scène** (incluant danse, musique et théâtre)
- **Arts littéraires** (incluant traduction littéraire, performance littéraire, littérature orale et conte). Les prix pour les arts littéraires alternent entre le français et l'anglais.
- **Artiste autochtone** (incluant arts visuels : architecture, métiers d'art, arts médiatiques et photographie; arts de la scène : danse, musique et théâtre; et arts littéraires : traduction littéraire, performance littéraire, création parlée et conte)

Soutien à l'accès aux services

Le programme Soutien à l'accès aux services est conçu pour fournir un financement supplémentaire aux bénéficiaires de subventions qui identifient le besoin d'obtenir des mesures de soutien propres à leur situation de handicap et nécessaires pour mener à bien les activités qu'ils proposent.

Les artistes qui s'auto-identifient comme sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, peuvent demander des fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses liées à des services et à des aides spécifiques, notamment (sans s'y limiter) à: l'embauche d'interprètes en langage gestuel ou d'accompagnateurs personnels; la location d'équipement spécialisé; ou les frais de transport et d'hébergement liés spécifiquement à la situation de handicap.

Dates limites : Demandes reçues en tout temps

Montant maximal de la subvention : 1 000 \$

Aide à la production d'une demande

Le programme d'Aide à la production d'une demande est conçu pour fournir un financement:

- Aux artistes qui s'identifient comme étant sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, et qui sont confrontés à des obstacles liés spécifiquement à leur handicap dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne
- Aux artistes autochtones confrontés à des barrières linguistiques, géographiques et/ou culturelles dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne.

Les fonds d'Aide à la production d'une demande peuvent être utilisés pour des services et des aides spécifiques, notamment, mais sans s'y limiter à:

- l'élaboration de la candidature,
- la traduction du langage gestuel vers l'anglais ou le français écrit,
- la traduction des langues autochtones vers l'anglais ou le français écrit,
- les services généraux de transcription ou d'édition et
- d'organisation du matériel d'appui.

Dates limites : Demandes reçues en tout temps

Montant maximal de la subvention : 500 \$

Soutien opérationnel

Le **programme de Soutien opérationnel** est conçu pour aider les organismes artistiques et culturels à but non lucratif à remplir plus efficacement leurs mandats et pour les aider à couvrir les coûts tels que ceux de l'administration, la création, la production et la présentation de programmes et de services en arts et culture.

Un organisme artistique et culturel professionnel est un organisme qui a pour mandat :

- de produire ou de présenter des œuvres d'artistes professionnel.les,
- de présenter des programmes dirigés par des artistes professionnel.les
- et/ou de fournir des services destinés aux artistes professionnel.les.

Trois types d'organismes peuvent être soutenus dans le cadre de ce programme:

- Les **organismes de production/présentation** ont pour mandat principal de produire des œuvres créatives et d'offrir des programmes culturels aux communautés du Nouveau-Brunswick et, le cas échéant, à des marchés extérieurs.
- Les **organismes axés sur les services** ont pour mandat principal de fournir des services, des possibilités d'apprentissage, de la promotion et du soutien aux artistes professionnel.les et aux organismes artistiques.
- Les **centres culturels communautaires** possèdent ou gèrent une installation et ont pour mandat principal la gestion de programmes artistiques et culturels; ils reçoivent un soutien municipal (financier, en nature, en infrastructure, administratif).

Date limite : 30 avril 2026

Montant maximal de la subvention : variable, selon le budget de l'organisme

g) DATES LIMITES DES PROGRAMMES

1^{er} avril

- Création
- Documentation

30 avril

- Soutien opérationnel

1^{er} mai

- Artiste en résidence

1^{er} juillet

- Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts
- Développement de carrière

1^{er} août

- Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et les artistes émergents

1^{er} septembre

- Artiste en résidence

15 septembre

- Programme Équinoxe pour artistes autochtones

1^{er} octobre

- Création
- Documentation

1^{er} novembre

- Développement de carrière

1^{er} janvier

- Artiste en résidence

1^{er} février

- Bourses d'études en arts

1^{er} mars

- Développement de carrière

15 mars

- Programme Équinoxe pour artistes autochtones